



## CONSEIL DU VENDREDI 24 JUILLET 2020

### PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le 24 Juillet à 13h30, le Conseil de la Communauté de Communes du Gévaudan, régulièrement convoqué par courriel en date du 8 Juillet 2020, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Gévaudan, en session ordinaire, sous la présidence de Patricia BREMOND.

#### Nombre de conseillers en exercice : 34

##### Etaient présents (25) :

Sophie **AMARGER**, Rémi **ANDRE**, Stéphane **BASTIDE**, Lionel **BOUNIOL**, Patricia **BREMOND**, Michèle **CASTAN**, Yannick **CHARBONNIER**, Serge **CHAZALMARTIN**, Michel **CONDI**, Monique **DELAGRANGE**, Aymeric **FELGEIROLLES**, Gilbert **FONTUGNE**, Gilbert **GIRMA**, Jean-Paul **ITIER**, Célestin **MARTO**, André **RAYMOND**, Isabelle **RECOULIN**, Vincent **REMISE**, Maggy **REMIZE**, François **GRANIER** (suppléant de Pierre **REY**), Marie **ROCHETEAU**, Bernard **ROUSSET**, Delphine **SALSON**, Christophe **SUDRE**, Ghislaine **VIDAL**.

##### Excusés (9) :

Samia **BOUGOUMMARA**, Raphaël **GALIZI**, Chantal **LLABRES**, Martial **MALIGES**, Sylvie **PETIT**, Jérémy **PIC**, Nicolas **SALLES**, Mathias **SEGURA**, Léa **TOSQUELLAS**

##### Procurations (9) :

Samia **BOUGOUMMARA** à Sophie **AMARGER**, Raphaël **GALIZI** à Aymeric **FELGEIROLLES**, Chantal **LLABRES** à Patricia **BREMOND**, Martial **MALIGES** à Lionel **BOUNIOL**, Sylvie **PETIT** à Marie **ROCHETEAU**, Jérémy **PIC** à Gilbert **GIRMA**, Nicolas **SALLES** à Serge **CHAZALMARTIN**, Mathias **SEGURA** à Ghislaine **VIDAL**, Léa **TOSQUELLAS** à Delphine **SALSON**.

La presse est présente.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Aymeric **FELGEIROLLES** a été désigné pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

### INFORMATIONS

- M. **BOUNIOL** indique que la construction du pont sur la commune de Grèzes est reportée. La réalisation de cet ouvrage d'art implique une réunion avec les services de la Préfecture, Lozère Ingénierie et la Communauté de Communes.

## APPEL DES PRÉSENTS

Mme BREMOND, Présidente procède à l'appel.

## APPROBATION DE COMPTE-RENDU DU CONSEIL

Les compte-rendus des réunions du conseil de communauté du 26 juin et 13 juillet 2020 ont été reportés afin permettre à l'ensemble des conseillers de présenter leurs observations.

**Reporté.**

## PROJETS DE DELIBERATIONS

Administration générale

*Rapporteur Patricia BREMOND*

- Constitution des commissions permanentes.

Ce point a été reporté de la séance du 13 juillet 2020. Les conseillers ont été invités à faire connaître leur choix dans cet intervalle de temps. Les commissions « voirie » et « eau et assainissement » comprennent chacune 12 membres c'est-à-dire l'intégralité des communes. Chaque conseiller doit appartenir au moins à une commission. Chacun est invité à faire connaître par ordre de préférence les commissions au sein desquelles il souhaiterait siéger, auprès du Directeur Général des Services au plus tard le jeudi 23 juillet 2020 à 19h00. La Présidente est membre de droit de ces commissions.

Le recueil de ces informations a permis de constituer les listes suivantes :

**Présidée par Patricia BREMOND**

- ∇ Développement économique, commerce et tourisme :  
Stéphane BASTIDE, Michèle CASTAN, Serge CHAZALMARTIN, Aymeric FELGEIROLLES, Jean-Paul ITIER, Martial MALIGES, Léa TOSQUELLAS.

Peuvent être conviés à cette commission :

- La CCI
- La chambre des métiers
- L'office de Tourisme

Alexandre CLAIR ROSES en tant que Responsable de ce service au sein de la Communauté de Communes du Gévaudan.

- ∇ Voirie

**Présidée par Lionel BOUNIOL**

Ensemble des maires de la communauté de communes ou leurs représentants.

- ∇ Eau & Assainissement

**Présidée par Rémi ANDRE**

Ensemble des maires de la communauté de communes ou leurs représentants.

- ∇ Infrastructures, cadre de vie, urbanisme

**Présidée par Jérémy PIC**

Célestin MARTO, Raphaël GALIZI, Michèle CASTAN, Monique DE LAGRANGE, François GRANIER, Sophie AMARGER.

- ∇ Action sanitaire et sociale

**Présidée par Delphine SALSON**

Michèle CASTAN, Serge CHAZALMARTIN, Monique DE LAGRANGE, Michel CONDI, Gilbert FONTUGNE, Chantal LLABRES, Maggy REMIZE.

- ∇ Appels d'offres, marchés, finances

**Présidée par Gilbert FONTUGNE**

Sophie AMARGER, Rémi ANDRE, Patricia BREMOND, Lionel BOUNIOL, Aymeric FELGEIROLLES, Gilbert GIRMA, Jérémy PIC.

*Il vous est proposé :*

- *d'approuver les candidatures concernant les différentes commissions.*
- *de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.*

**Vote pour à l'unanimité.**

- Validation de la composition du Comité de Direction (CODIR) de l'Office de Tourisme (OT) incluant le collège socio-professionnel.

Le CODIR est composé de deux collèges : les élus et les socio-professionnels. Lors de la séance du 13 juillet 2020 (Délibération n°054/2020), le collège des élus et les suppléants ont été désignés.

Afin de finaliser la composition des collèges, il est nécessaire de constituer le collège des socio-professionnels. Les statuts de l'OT, indique que la qualité des membres doit être en rapport avec le tourisme et/ ou développement économique. Par exemple, des hébergeurs, des chambres d'hôtes, le voyage ou encore le milieu associatif.

Pour se faire l'OT a adressé par mail au Directeur Général des Services la liste des candidats.

#### Titulaires :

Olivier BERNE, Prestataire d'activité à Marvejols  
Bernard MOURET, Hébergeur village de vacances à Bourgs-sur-Colagne  
Baptiste REMIZE, Restaurateur à Montrodat  
Muriel SIBODRE, Commerçante à Marvejols

#### Les suppléants :

Eric PERIE, Les hauts du Gévaudan à Montrodat  
Eric ou Aurélie MIALANES, Hébergeurs chambre d'hôtes et restaurant à Marvejols  
Bernadette TROUCELIER, Agence de voyage à Marvejols  
Karim EL OUACHNI, Association Formicables à Marvejols

*Une question est portée à l'attention de Mme BREMOND :*

*« Qui représente le patrimoine ? ». Mme Bremond confirme qu'au sein de ce collège socio-professionnel, il n'y a pas de membre avec la compétence patrimoine. Néanmoins, la communauté de communes a des ressources auxquelles elle pourra faire appel en fonction des besoins.*

*Il vous est proposé :*

- de présenter des candidats
- d'approuver la liste des candidats ;
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.

**Vote pour à l'unanimité.**

#### Finance

*Rapporteur Gilbert FONTUGNE*

- Débat d'Orientation Budgétaire.

M. FONTUGNE, rapporteur en sa qualité de Vice-président en charge des finances, rappelle que l'article L.2312-1 du CGCT nous impose la tenue d'un débat concernant les orientations budgétaires dans le délai de deux mois précédant le vote du budget. Les circonstances

particulières de cette année permettent de tenir ce débat et procéder au vote du budget au cours de la même séance.

Ce débat doit évoquer les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette, l'évolution des dépenses et des effectifs, de dépenses de personnel, de rémunération, d'avantages en nature ou de temps de travail.

Au regard de la situation particulière de notre collectivité et de ses difficultés structurelles auxquelles nous remédions activement, les projets de budget primitif que nous devons impérativement adopter avant la fin de ce mois ont été construits de manière prudentielle, en permettant d'assurer le fonctionnement normal des services publics que nous gérons et de financer les opérations d'équipements déjà engagées ou décidées, mais avec les incertitudes pesant sur l'octroi des financements externes sollicités, notamment dans le cadre des DETR.

Il paraît opportun de conserver des marges de manœuvre afin de pouvoir en temps voulu prendre des décisions modificatives en fonction du nouveau projet de mandat qui sera déterminé avec la mise en œuvre des nouvelles commissions. Nous connaissons déjà également la perspective d'investissements lourds qui ne pourront plus être différés dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, notamment ceux liés aux problèmes répétés de la station d'épuration à Marvejols. Aussi, un travail important de prospective nous attend afin de mesurer précisément les enjeux techniques et financiers et les leviers de mobilisation des financements : aides externes, fiscalité, tarification....

*Il vous est proposé :*

- de donner acte de la tenue du DOB ;
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.

#### **Vote pour à l'unanimité.**

- Budget primitif (BP) du budget principal.

Le rapporteur, M. FONTUGNE, Vice-président délégué aux finances, propose d'arrêter ce budget primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020	4 955 739,97	4 694 107,00
REPORT 2019		261 632,97
TOTAL FONCTIONNEMENT	4 955 739,97	4 955 739,97
SECTION D'INVESTISSEMENTS		
CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020	4 849 378,72	5 446 644,48
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION REPORTE	597 265,76	
TOTAL INVESTISSEMENTS	5 446 644,48	5 446 644,48
TOTAL DU BUDGET	10 402 384,45	10 402 384,45

*Il vous est proposé :*

- *d'adopter le BP du budget principal ;*
- *de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.*

**Vote pour à l'unanimité.**

- Budget primitif (BP) du budget annexe service de l'eau (AEP).

Le rapporteur, M. FONTUGNE, Vice-président délégué aux finances, propose d'arrêter ce budget primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020	1 842 225,66	1 588 283,00
REPORT 2019		253 942,66
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 842 225,66	1 842 225,66
SECTION D'INVESTISSEMENTS		
CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020	1 493 700,00	911344 ,23
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION REPORTE		582 355,77
TOTAL INVESTISSEMENTS	1 493 700,00	1 493 700,00
TOTAL DU BUDGET	3 335 925,66	3 335 925,66

*Il vous est proposé :*

- *d'adopter le BP du budget annexe du service de l'eau (AEP) ;*
- *de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.*

**Vote pour à l'unanimité.**

- Budget primitif (BP) du budget annexe assainissement collectif

Le rapporteur, M. FONTUGNE, Vice-président délégué aux finances, propose d'arrêter ce budget primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020	905 179,41	808 700,00
REPORT 2019		96 479,41
TOTAL EXPLOITATION	905 179,41	905 179,41
SECTION D'INVESTISSEMENTS		
CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020	898 713,11	483 000,00
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION REPORTE		415 713,11
TOTAL INVESTISSEMENTS	898 713,11	898 713,11
TOTAL DU BUDGET	1 803 892,52	1 803 892,52

Il vous est proposé :

- d'adopter le BP du budget annexe assainissement collectif ;
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.

**Vote pour à l'unanimité.**

- Budget primitif (BP) du budget annexe assainissement non collectif (SPANC)

Le rapporteur, M. FONTUGNE, Vice-président délégué aux finances, propose d'arrêter ce budget primitif comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION		
CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020	19 654,36	10 000,00
REPORT 2019		9 654,36
TOTAL EXPLOITATION	19 654,36	19 654,36
SECTION D'INVESTISSEMENTS		
CREDITS VOTES AU TITRE DE L'EXERCICE 2020	6 500,00	
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION REPORTE		6 500,00
TOTAL INVESTISSEMENTS	6 500,00	6 580,00
TOTAL DU BUDGET	26 154,36	26 154,36

Il vous est proposé :

- d'adopter le BP du budget annexe assainissement non collectif ;
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.

**Vote pour à l'unanimité.**

Fiscalité

*Rapporteur Gilbert FONTUGNE*

- Taux des impôts directs 2020

Monsieur FONTUGNE fait état des taux de fiscalité de 2019 et de la proposition pour l'année 2020, soit :

Taxe	2020		
	Base	Taux	Produit
CFE	1 618 000	27,43%	443 817
TFB	11 086 000	2,21%	245 001
TFNB	115 900	30,60%	35 465
Produit attendu hors TH			724 283

*Il vous est proposé :*

*- d'adopter le taux des impôts directs 2020 ;*

*- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.*

### **Vote pour à l'unanimité.**

- **Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)**

Le rapporteur, M. FONTUGNE, Vice-président délégué aux finances, propose de reconduire le taux de l'exercice précédent, soit 9,50 %.

*Un conseiller communautaire : Est-ce qu'il y a eu une évolution de ce taux ?*

*M. ANDRE, Vice-président : Durant le mandat précédent le taux était de 9.70%, grâce à un meilleur tri, une valorisation des produits récupérés cela a permis de baisser ce taux à 9.50% qui reste stable depuis quelques années.*

*M. BOUNIOL confirme que le taux est resté stable et ajoute qu'il y a des contrôles c'est-à-dire qu'il faut justifier les dépenses auprès de la Préfecture pour avoir un équilibre. Il n'est pas possible de varier le taux afin de pallier aux dépenses de fonctionnement.*

*M. ANDRE, précise que la communauté de communes devra changer des camions et que grâce à des simulations, il ne sera pas nécessaire d'augmenter le taux de la taxe.*

*M. BOUNIOL confirme qu'un tri plus rigoureux des usagers permettrait de baisser le taux de la taxe. La réduction des points de collecte permet de réduire de manière considérable l'usure des véhicules et cela permet également de gagner du temps pour d'autres missions comme les entretiens, le marché aux ovins.*

*Tout a été fait à la déchetterie afin de ne pas impacter les usagers et de respecter la réglementation. La déchetterie n'est pas faite pour les professionnels. Normalement, la réglementation interdit l'accès pour les professionnels mais notre déchetterie à l'avantage d'être grande.*

*Selon le professionnel concerné, il faut mettre en place les outils de collecte appropriés, par exemple de récupération des huiles.*

*Pour avoir une notion, 1 tonne d'ordures ménagères c'est 90 euros la tonne. Une poubelle avec 1% de mauvais tri, il y a une pénalité de 100 euros. En triant mal, ces usagers se pénalisent eux-mêmes et les autres aussi.*

*V. GRANIER fait part : les usagers aimeraient qu'il y ait plus de conteneurs pour les déchets verts et les cartons, emballages car souvent ces derniers prennent le dessus sur les déchets verts. Il y a peut-être une organisation à revoir.*

*M. BOUNIOL indique que tout ce qui est papier, emballage vert est géré par le SDE. Il suffit de demander au maire d'effectuer une demande afin d'augmenter le nombre de conteneur. Il met également en garde sur l'obligation de faire une tournée supplémentaire en cas d'ajout de conteneur, il faut prévoir un coût additionnel de collecte pour le SDE.*



*Y. CHARBONNIER : Sur la ville de Grèzes, il y a un seul point de collecte au clos du nid.*

*M. Bouniol : Il y a eu un travail sur la réalisation des points de collecte, essentiellement sur les villes de Marvejols, de Chirac et Montrodat. Cela a permis de dégager un temps de travail aux agents et de l'argent. De nouveaux conteneurs seront installés début septembre, avec des conteneurs à cartons. Il y aura environ une quinzaine de nouveaux conteneurs.*

*La priorité de cet automne est de lancer une campagne, vous serez surement sollicité par la Vice-présidente en charge de la gestion des déchets, Mme CASTAN. La participation est de 500 € par points avec le SDE.*

*Comment se passe la gestion des encombrants ?*

*Normalement ce n'est pas une compétence de la communauté de communes. Chaque commune doit organiser la gestion de ses encombrants.*

*Un conseiller communautaire : Je pense qu'il est important de refaire un focus auprès des administrés sur l'impact d'un mauvais tri.*

*M. BOUNIOL : Il a été distribué en Juillet 2019 des flyers dans toutes les boîtes aux lettres pour expliquer le tri et son coût.*

*Un conseiller communautaire : est-ce qu'il y a eu une évolution par rapport à cette action ? Quelle a été l'impact ?*

*M. BOUNIOL : Sur certains secteurs nous avons eu des retombées positives, tandis que sur d'autres aucun impact. Depuis, le Covid-19, nous nous sommes rendu compte qu'il y a un certain relâchement. Certains usagers surpris au cours de mauvais tri ont été appelés à régulariser.*

*M. ITIER : C'est vrai que ces comportements d'administrés demandent peut-être une piqûre de rappel.*

*Un conseiller communautaire : Peut-être par voie de presse ?*

*M. BOUNIOL : Il est prouvé que la multiplication des points de tri n'incite pas à mieux trier. Elle peut même parfois donner lieu à des déchargements d'autres choses.*

*Mme. BREMOND : La plupart des personnes sont obligées de prendre leurs véhicules afin de se rendre au point de tri. Donc nécessairement, on passe tous à un moment ou à un autre devant un point de tri. Peu importe dans quelle commune on se trouve, il suffit de mettre la bonne ordures dans la bonne poubelle. C'est vrai que la multiplication des points entraîne des coûts mais n'entraînera pas l'amélioration du tri.*

*Mme. CASTAN : c'est vrai qu'une piqûre de rappel serait pertinente et je suis convaincue que passer par les enfants via une attitude pédagogique permettra de toucher les parents. Il faut trouver une idée*

comme un concours, une activité. Les parents viendront et peut-être ce serait le moyen le plus efficace de leurs donner envie de trier.

*Un conseiller communautaire : Nous, pour faciliter le tri nous avons décidé de créer un point salubrité. Tous les conteneurs seront réunis au même endroit, en déposant les ordures ménagères de bases, il y aura les autres conteneurs à côté. On espère que cela aura un impact positif étant donné la proximité des installations.*

*Il vous est proposé :*

- *d'adopter le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2020 soit 9,50 % ;*
- *de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.*

**Vote pour à l'unanimité.**

➤ *Redevance de la GEMAPI.*

*Rapporteur Patricia BREMOND*

La Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations comme son nom l'indique couvre la charge et la prévention des inondations. Cette taxe est régie par l'article 1530-10 du code des impôts.

Pour l'année 2020, la redevance GEMAPI s'élève à 10 000 euros

*M. ANDRE, Vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement indique que la communauté de communes adhère à un syndicat spécialisé dans la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques. L'intégralité des recettes est donc reversée à ce syndicat.*

*Mme. BREMOND : le maximum que l'on peut adopter par habitant est de 40 euros. Par exemple, dans certaines grosses collectivités, cela permet de financer de gros aménagements, des dispositifs hydrauliques. Au sein de notre communauté de communes, on proposerait 1 euro par habitant, ce qui équivaut environ à 10 000 euros pour l'ensemble de la communauté de communes.*

*Un conseiller communautaire : sur quel document le contribuable retrouve cette redevance ?*

*Mme. BREMOND : sur la taxe foncière*

*Un conseiller communautaire : quelle est l'évolution par rapport à l'année dernière ?*

*Mme. BREMOND : il n'y en a pas, nous restons sur les mêmes bases.*

*Il vous est proposé :*

- *d'adopter le montant de la redevance GEMAPI pour l'année 2020 ;*
- *de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.*

**Vote pour à l'unanimité.**

## Tarifs de l'eau et de l'assainissement et piscine intercommunale

- Vote des tarifs de l'eau et de l'assainissement à partir de 2020

*Rapporteur Rémi ANDRE*

Pour rappel, la communauté de communes a pris la compétence eau et assainissement le 1<sup>er</sup> Janvier 2017. Nous avons décidé d'adopter un prix unique pour toutes la communes et un tarif non dégressif. Il avait été demandé un tarif dégressif pour les agriculteurs, il faut savoir que c'est totalement illégal sauf si ce tarif est appliqué à tous les usagers qui sont au-delà d'un certain volume.

Au-delà de la réglementation, les recettes auprès des gros consommateurs contribuent aux besoins importants qu'il y a autant dans le service de l'eau que dans l'assainissement. Ces besoins sont par exemples des réseaux d'eau à refaire, une nouvelle prise d'eau sur la Colagne, une nouvelle station de traitement d'eau potable. De même, concernant l'assainissement, il va falloir faire une nouvelle station d'épuration car elle n'est plus aux normes. Elle fonctionne mais il y a urgence. De plus, il y aura également de gros investissements pour faire le séparatif des eaux pluviales et des eaux usées.

Aujourd'hui l'eau pluviale, aussi appelée eau parasite arrive à la station d'épuration et il y arrive également les eaux usées de plusieurs communes. En cas d'orage ou de forte pluie, le fonctionnement est alors très perturbé.

Des études d'ébauches ont été réalisées et la conclusion est que si l'on ne fait pas le séparatif, il sera exigé la création d'une station d'épuration gigantesque. Ce serait une aberration parce qu'une station d'épuration trop grande par rapport aux besoins fonctionne mal et c'est une dépense d'argent non nécessaire.

C'est pourquoi, je pense qu'il est primordial de faire ce séparatif et qu'il faudrait réaliser un plan d'investissement pour cette opération.

*M. BOUNIOL, nous récupérons régulièrement des remontées des problématiques liées à l'eau. Par exemple de la part des pêcheurs, des touristes qui ont une image de la Lozère qui n'est surtout pas celle des eaux sales. On y travaille tous et tout le monde y met de la bonne volonté, la solution va arriver petit à petit mais ce sera la création d'une nouvelle station d'épuration qui solutionnera le problème.*

*Mme BREMOND : là il y a urgence car cela engendre de la pollution*

*M. ANDRE : c'est vrai que le problème de l'eau trouble revient plus fréquemment cette année. Nous mettons tout en place afin d'y remédier comme l'augmentation de l'extraction des boues et augmenter le dosage des sels d'aluminium pour que les boues descendent sous la surface.*

*M. BOUNIOL : il faudrait 20 mètres d'eau claire afin de garantir une journée de sécurité. Aujourd'hui à partir de 14h00 ou 15h00 cela commence à se brouiller.*

M. ANDRE : Les techniciens sont sur site tous les jours jusqu'à ce qu'une solution soit trouvée. Je vous propose de revenir au vote des tarifs.

Le prix de l'eau actuel ne sera pas suffisant pour faire tous les investissements que nous aurons à faire. Bien-sûr nous irons chercher le maximum d'aides financières.

Un conseiller communautaire : Avez-vous fait une simulation financière ?

M. ANDRE : Ce sont des chiffres à affiner, nous les avons eus lors de l'étude dans sa globalité par les bureaux d'études.

Un conseiller communautaire : Comment faire pour faire varier le prix de l'eau ?

M. ANDRE : Par exemple pour 2021, il faudrait décider de l'augmentation maintenant car il faut publier les chiffres. L'autre possibilité est bien en amont des relevés de compteurs c'est-à-dire vers le mois d'octobre, septembre. Il faut alors informer l'administré que sa consommation d'eau sera facturée plus cher.

Mme BREMOND : Avant de décider d'une augmentation, il faut avoir des éléments factuels, il faut avoir des simulations, connaître les financements qui peuvent nous être octroyés. Aujourd'hui, nous n'avons aucune raison de parler de cette augmentation.

M. ANDRE : Oui, mais je suis persuadé que nous ne pourrions pas éviter une augmentation future.

Un conseiller communautaire : est-ce que l'ensemble des administrés seront éventuellement concerné par ces augmentations ?

M. BOUNIOL : Non, nous avons deux budgets séparés pour l'eau et l'assainissement. Un administré peut être concerné par un seul versant.

Mme BREMOND : il faudra vraiment établir un vrai schéma des travaux avec des objectifs et ensuite des plans de financements en face. A partir de ce moment-là, nous serons en capacité d'évaluer nos besoins et de solliciter le financement à aller chercher et où aller le chercher. Aujourd'hui, à mon sens c'est prématuré.

M. ITIER : Il faut donner un calendrier entre le moment où l'on va décider un schéma d'organisation opérationnel. Le temps de la décision, l'obtention des subventions, les travaux et les procédures administratives, il va se passer à minima 3 ans.

Mme BREMOND : C'est pour cela qu'il faut un calendrier prévisionnel.

Un conseiller communautaire : les investissements du pluvial sont prévu sur quel budget ?

Mme BREMOND : C'est le budget principal. Il est urgent de prendre contact avec l'agence de l'eau pour leur exposer exactement le problème et qu'il nous accompagne. Que l'on monte le projet avec lui,

dès le départ. Ils seront beaucoup plus sensibles à cela et beaucoup plus à même de nous financer que si on leurs dépose juste un dossier. Il faut vraiment les associer au début du projet.

M. ANDRE : On ne parle pas des eaux pluviales dans les communes mais des eaux qui arrivent dans de gros tuyaux à la station d'épuration et perturbent le fonctionnement.

Mme BREMOND : il faut s'y pencher, travailler peut-être avec l'ADEME et les partenaires qui sont en capacité de nous accompagner, de coordonner les bons dispositifs à mettre en place. Il y a un coût de réalisation, de maintenance qu'il faut bien calculer.

M. ITIER : Je suis tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut respecter la procédure. Les procédures administratives exclues totalement le pluvial, sauf que l'on nous oblige à des enquêtes d'utilité publique, c'est une démarche qu'il faut intégrer d'où la nécessité de faire un schéma directionnel qui appréhende toutes ces problématiques.

M. ANDRE : Une dernière information à vous transmettre concernant la station d'épuration qui génère des tonnes de boue, que nous amenons actuellement dans des champs des agriculteurs qui acceptent de les recevoir. Il faut savoir que de moins en moins accepte de les recevoir, par exemple ceux qui sont en agriculture biologique, c'est logique. Nous avons de plus en plus de mal à trouver des terrains.

La réglementation en lien avec le Covid, nous impose d'aller chercher les boues que l'on a déposées dans les champs depuis le début de l'épidémie et de les envoyer dans une usine de traitement. Nous produisons entre 80 à 90 tonnes de boues pour une année. Nous avons reçu des devis qui s'élèvent environ à 30 000 euros pour notre production annuelle. La communauté de communes n'a pas d'aire de stockage. Nous allons avec Mme Perrier faire un essai avec une entreprise qui prendra les boues et fera les traitements. Nous n'aurons plus à l'amener dans les champs ou à rajouter du bois, à retourner, changer de champs pour respecter les cycles.

Des prélèvements sont actuellement réalisés afin de vérifier s'il y a la présence de Covid dans les boues. La réglementation va devenir de plus en plus stricte concernant le traitement des boues donc on va faire cet essai et on évaluera les résultats.

Si nous avons le matériel qu'il faut pour ramener les boues à l'entreprise de traitement. Le traitement est de l'ordre de 55 euros la tonne. Selon l'évolution de la réglementation, il faudra que l'on calcule afin de savoir s'il est nécessaire d'acheter un camion pour les acheminer ces boues. 55 euros la tonnes pour nos 80 tonnes c'est 50 000 euros par an. Nous verrons en fonction des résultats.

Mme BREMOND : on pourrait peut-être soumettre au département de créer un projet à l'échelle du territoire.

V.GRANIER : qu'en est-il des tarifs différenciés ? Il y en a qui le pratique.

Mme BREMOND : Nous allons nous renseigner afin de savoir s'il existe des dérogations mais il n'est pas envisageable d'aller à l'encontre de la réglementation.

## Distribution fourniture de l'eau potable :

### Part fixe :

∇ Abonnement annuel eau potable	72.00 € HT
---------------------------------	------------

### Part variable (Consommation relevée au compteur) :

∇ Prix au m3	1.30 € HT
∇ Redevance Prélèvements / m3	0.05 € HT
∇ Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne « Pollution domestique »	0.330 € HT

## Collecte / Traitement des eaux usées :

### Part fixe :

∇ Abonnement annuel assainissement	40.00 € HT
------------------------------------	------------

### Part variable (sur volumes consommés) :

∇ Redevance eaux usées / m3	1.02 € HT
∇ Redevance Agence de l'Eau Adour Garonne « Modernisation des réseaux »	0.25 € HT

*Un conseiller communautaire : quand allons-nous recevoir les factures ?*

*Mme Bremond : Nous avons eu des problèmes de personnel et des actions à gérer dû à la crise sanitaire. Vous allez recevoir la facture d'acompte fin juillet, car j'ai demandé à ce que ce soit fait, de façon à ce que vous n'ayez pas l'acompte et le solde en même temps.*

*Il vous est proposé :*

- d'adopter les tarifs de l'eau ;
- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.

## **Vote pour à l'unanimité.**

- Vote des tarifs de la piscine intercommunale

Le 12 avril 2019, une délibération (n° 065/2019) a été prise afin de fixer les tarifs pour saison 2019. Aujourd'hui, on a réouvert la piscine avec les mêmes tarifs reconduit sauf que la trésorerie souhaite qu'une délibération soit prise afin d'indiquer les tarifs de 2020.

*Un conseiller communautaire : Quand la piscine était gérée par la commune, il y avait une convention avec le département pour la prise en charge du pass jeunesse. Nous avons eu plusieurs remontées des administrés qui étaient déçus de ne pas pouvoir utiliser ce pass jeunesse.*

*Mme Bremond : la raison résulte dans le fait que le Département ne nous a pas sollicité pour apparaître dans ce pass jeunesse ni l'année dernière, ni cette année.*

*Un conseiller communautaire : A l'époque c'était la commune qui avait pris contact avec le département parce que plusieurs jeunes n'avaient pas terminé leur pass jeunesse et donc plutôt que de le gâcher, cela a permis aux familles de pouvoir les utiliser.*

*Mme Bremond : Au niveau du département il avait été fait le choix du volet culturel. À enveloppe égale et modification de cible, ce sont ces actions d'incitations à la culture qui ont été privilégiées.*

Les tarifs :

▽ Enfants de 4 ans et 16 ans	2.00 €
▽ Adultes	4.00 €
▽ Carte 10 entrées enfant	16.00 €
▽ Carte 10 entrées adulte	32.00 €
▽ Groupes enfants (mini 8), par enfant	1.00 €
▽ Accompagnateur	2.50 €
▽ École de natation (10 séances entrée incluse)	40.00 €

*Il vous est proposé :*

*- d'adopter les tarifs de la piscine intercommunale à partir de 2020 ;*

*- de donner tous pouvoirs à Madame la Présidente pour mettre en œuvre la présente décision.*

**Vote pour à l'unanimité.**

### Questions diverses

Mme BREMOND et M. BOUNIOL : Nous souhaitons vous proposer les horaires des prochains conseils. Les après-midis peuvent être des problématiques pour des personnes actives, elles sont obligées de poser des congés. On aimerait vous proposer 18h00 ?

Nous vous laissons y réfléchir et en discuter entre vous.

La fréquence des conseils est d'une séance par mois, étant donné tous les dossiers. On a créé des commissions afin de travailler sur les différents sujets et nous allons également effectuer des réunions des vice-présidents.

Si l'horaire de 20h00 vous convient ? Il faut trouver un compromis pour qu'il y ait le plus de présents possibles.

Nous pouvons également faire une rotation entre de début d'après-midi et début de soirée.

Nous allons vous adresser un Doodle afin de vous proposer différents horaires et nous retiendrons la date afin qu'il y ait le plus grand nombre de présent.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**

**Le Secrétaire de séance,  
Aymeric FELGEIROLLES**

**La Présidente,  
Patricia BREMOND**